

**N° DEL/2026-083**

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

**Séance du 27 avril 2026****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, à 20 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BACHELLERIE.**

**Nombre de conseillers en exercice : 39**

**Date de convocation : 21 avril 2026**

**PRESENTS (36)**

**Délégués titulaires (36) :** M. BACHELLERIE Jean-Louis, Mme AUDEGUIL Agnès, Mme AUDUREAU Agnès, M. BARDOT Claude, M. BEYNE Bertrand, Mme BONIAU DUPARAY Marie, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CERDA Dominique, M. CHABANIER Vincent, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme DUBREUCQ Marion, M. FAUGERAS Nicolas, M. FERRÉ Charles, Mme FORYS Claire, M. GROUSSET David, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LANOT Gérard, M. LE VAILLANT Bertrand, M. OLIVEIRA Mathieu, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, M. PONS Clément, Mme RIVET Murielle, M. ROGER Étienne, M. TAGUET Jean-Marie, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VILLA Olivier, Mme VINCENT Séverine, Mme VITRAC Maryse, M. ZANETTI Fernand.

**Délégués suppléants :** /.

**ABSENTS EXCUSES**

Mme AGNOUX Fabienne, M. CHAUMEIL Romain, Mme SUAUX Marie-Laure.

**Pouvoirs (3) :**

Mme AGNOUX Fabienne a donné procuration à M. BRETTE Gérard,  
M. CHAUMEIL Romain a donné procuration à M. PETIT Christophe,  
Mme SUAUX Marie-Laure a donné procuration à M. VILLA Olivier.

**Secrétaire de séance :** Clément PONS.

**Objet : Convention médecin référent au sein du service enfance jeunesse.**

Vu l'article R.2324-39 du code de la santé publique précisant dans son article I qu'un référent " Santé et Accueil inclusif " intervient dans chaque établissement et service d'accueil non permanent d'enfants.

Vu l'article R.2324-39 du code de la santé publique (article IV) indiquant que les modalités du concours du référent " Santé et Accueil inclusif " sont fixées dans le contrat de travail ou par voie conventionnelle entre le professionnel d'une part et

l'établissement ou le service d'autre part ou l'organisme qui l'emploie, conformément au règlement de fonctionnement, en fonction du nombre des enfants accueillis et de leur état de santé.

Il convient de mettre en place une convention de prestation de service entre la collectivité et un médecin exerçant la fonction de référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI) afin de préciser notamment les modalités d'intervention du médecin ainsi que ses missions.

En conséquence, M. le Président propose qu'une convention de prestation de service soit signée avec le Dr DONATIEN, exerçant à Égletons, afin d'assurer un suivi médical des enfants de la Crèche « À Petits Pas » d'Égletons et de la micro-crèche « Au Soleil » de Marcillac-la-Croisille.

M. le Président expose au Conseil les termes de la convention de prestation de service annexée à la présente délibération et précise notamment que le Dr Donatien interviendra pour apporter son expertise principalement au sein des établissements ci-dessous :

- Crèche « À Petits Pas » de la communauté de communes de Ventadour-Égletons-Monédières, située à Égletons, à raison d'un minimum de 30 heures par an (dont un minima de 6 heures par trimestre) ;
- Micro-Crèche « Au Soleil » de la communauté de communes de Ventadour-Égletons-Monédières, située à Marcillac-la-Croisille, à raison d'un minimum de 10 heures par an (dont un minima de 2 heures par trimestre).

La convention prévoit que le montant des heures effectuées par le référent "Santé et Accueil inclusif" est fixé à 80 € de l'heure.

### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Approuve** la convention de prestation de service,
- **Autorise** M. le Président à signer la convention ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

POUR : 39  
CONTRE : 0  
ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,  
Lapleau, le 28 avril 2026**

**Le Président**



Carrefour de  
l'Épinette  
19550  
Lapleau  
05 55 27 69 26

**Jean-Louis BACHELLERIE**